

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE L'EPIC TOURISME  
PAYS DES SORGUES MONTS DE VAUCLUSE

Séance du 9 juin 2026

DEPARTEMENT DE  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
D'AVIGNON

EPIC Tourisme Pays des  
Sorgues Monts de Vaucluse  
EB / FQP

N° 26-05

Nombre de Délégués  
en exercice ..... 21  
Nombre de Délégués  
présents ..... 20  
Nombre de Délégués  
votants..... 20

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à neuf heures trente minutes, le Comité Directeur de L'EPIC Tourisme PSMV s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Éric Bruxelles.

**PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs, ANDRZEJEWSKI, BAYON DE NOYER, BEAUMONT, BRUXELLE, CANDAU, CANILLAS, CHABAUD-GEVA, DE ALMEIDA, DOUSSOT-MOREL, DURAND, ERRE, FERMANIAN, FERREIRA DA SILVA, GONZALVEZ, HEDIARD, LAURIENT, LEGARS-LAVAURE, MARION, TAMISIER, VEXLAR.

**ABSENTS EXCUSES :** Madame ROLLAND

**ABSENTS DONNANT POUVOIR :**

**OBJET : Election du Président et du Vice-président**

L'EPIC Tourisme est administré par un Comité Directeur composé de 21 membres répartis en deux collèges :

- 11 conseillers communautaires – dont le Président de la CCPSMV membre de droit et 10 élus désignés par la Communauté de Commune PSMV.
- 10 représentants des acteurs du tourisme – dont un représentant de Vaucluse Provence Attractivité et 9 socio-professionnels nommés par arrêté du Président de la CCPSMV.

Le Comité Directeur désigne un Président et un Vice-Président chacun issu d'un collège différent.

Le Vice-président ne peut exercer d'autres pouvoirs que ceux qui lui ont été délégués par le président. À la suite du renouvellement des membres des différents collèges il convient de procéder à l'élection du Président et Vice-Président.

La présidence du conseil pour le vote de cette délibération est assurée par le doyen de l'assemblée monsieur Yves Bayon De Noyer.

**Le Comité Directeur,  
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,  
Par 20 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**

**Vu** le Code du tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et suivants ;

**Vu** la délibération de la Communauté de Communes Pays Des Sorgues Monts De Vaucluse n°17-129 en date du 14 décembre 2017 portant création de l'établissement public à caractère industriel et commercial "Tourisme en Pays Des Sorgues Monts De Vaucluse" (EPIC Tourisme) ;

